

Commission de formation
professionnelle AID de Suisse romande

Lausanne, le 15 mars 2011

À la Délégation à la formation I+D
par son président M. Herbert Staub
Hallerstrasse 58
3012 Berne

Concerne : coûts des cours interentreprises

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors de la rencontre d'information du 3 février 2011, la Commission romande pour la formation professionnelle AID a pris connaissance de l'argumentaire présenté par les représentantes de la Délégation suisse à la formation I+D. Nous vous remercions de les avoir délégués à cette occasion. Mais les représentants des entreprises formatrices de Suisse romande ont clairement exprimé leur surprise et leur mécontentement face à une situation qui résultait en une augmentation massive des charges financières des cours. Un nouveau calcul légèrement inférieur a été présenté, comme cela a encore été explicité par votre lettre du 8 mars 2011 aux entreprises formatrices. Il n'en demeure pas moins que l'imputation de certaines charges à celles-ci reste contestable et choquante.

Cette situation résulte selon notre appréciation d'une gestion inconséquente et d'un manque d'anticipation. Les déficits passés du compte des CIE, pas plus que le manque à gagner prévu pour le fonctionnement de la Délégation ne sauraient en aucun cas être imputés aux entreprises formatrices (cf. en particulier le Contrat BBS/SVD/VSA du 30.4.2007, art. 7, ainsi que l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle, art. 21). Par ailleurs certains postes de coûts nous ont semblé évalués de manière excessive, au moins en ce qui concerne la Suisse romande.

Si ces facteurs résultaient durablement en une charge aussi élevée par jour et par apprenti, cela remettrait certainement en cause la formation d'apprentis.

Notre commission demande donc à la Délégation I+D :

- Une transparence complète des coûts comptables sur au moins les trois derniers exercices, détaillés par cours et régions scolaires, cela afin d'éviter toute distorsion.
- Une collaboration permanente dans l'élaboration des budgets entre la Délégation suisse et la commission régionale des cours.
- Une solution de financement de l'assainissement des déficits des CIE, permettant d'éviter de les faire absorber par les entreprises formatrices, conformément aux dispositions légales en vigueur,
- Une prise en charge efficace et suivie des mécanismes de demande de subvention aux niveaux fédéral et cantonal.

Au nom des entreprises formatrices de Suisse romande, nous espérons pouvoir compter sur cet effort de transparence, avec le but que le fonctionnement des CIE trouve un rythme de croisière efficace et économique, pour la satisfaction de tous les partenaires.

Au nom de la Commission de formation
professionnelle AID de Suisse romande

Jean-François Cosandier, président

Copie aux membres de la Délégation, aux membres de la Commission romande, au président de la Commission des cours CIE Lausanne-Genève